

Panorama des aides à la renovation 2025

VELUX®



Sommaire

1. Aide fiscale Rénovation - Récapitulatif des différents taux de TVA

2. Rénovation énergétique – MaPrimeRenov'

3. Adaptation des logements: MaPrimeAdapt'

4. Annexes:

- Financement du reste à charge dans le cadre de MaPrimeRenov' – l'éco-prêt à taux zéro
- MaPrimeRenov'2025 – Détails complémentaires
- MaPrimeAdapt'2025 – Extrait du Guide de l'ANAH sur les travaux aidés



Résidences Principales ou secondaires DE PLUS DE 2 ANS Taux de TVA applicable à la **fourniture et à la pose**

**NOUVEAU EN 2025
LE VOLET ROULANT
ÉLIGIBLE À LA
TVA À 5,5 %**

5,5%

10%

20%

Nature des travaux

- Rénovation énergétique de logements (résidence principale ou secondaire) de plus de 2 ans:
Incluant les travaux de **remplacement de fenêtres & d'installation de protections solaires mobile**, installés et facturés par un professionnel et soumis à condition de performances :
➔ Fenêtres en toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ $ET_{Sw} \leq 0,36$
➔ Protection solaire mobile: $gtot < 0,15$

- Rénovation: travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur des logements de plus de 2 ans, réalisés par un professionnel

- Travaux de rénovation incluant des équipements non incorporés au bâti (stores, décoration..)
- Constructions neuves (sauf certains logements sociaux à usage locatif: TVA à 5,5% sous certaines conditions)
- Surélévations
- Augmentation de plus de 10% de la surface de plancher
NB: l'aménagement de combles aménageables ne génère pas d'augmentation de surface de plancher

Produits VELUX

*Verrière Atelier 2 en 1 et 3 en 1 Tout Confort / Confort
Fenêtres de toit Tout Confort / Confort
Fenêtres-coupoles
Volets roulants (SML, SSL, SSS)*

*Au titre des travaux induits avec produits éligibles :
Raccords d'étanchéité
Habilles*

*Fenêtres de toit Tout Confort / Confort en
création d'ouverture
Fenêtres Standard
Liaisons périphériques (B -X), et chevrons*

*Stores extérieurs (M-L)
Stores intérieurs (D--, F--, PAL, RHL, ZIL)*

MaPrimeRenov' Parcours accompagné pour Rénovation d'ampleur (bouquet de travaux)

- **Résidence principale** de plus de 15 ans,
- **A minima 2 gestes d'isolation** (parmi: plancher bas, murs, toit, fenêtres),
- **Saut de 2 classes DPE minimum exigé**,
- **Obligation** de suivi par 1 **Accompagnateur Rénov'** (prestation payante aidée),
- **Aide financière à l'installation de protections solaires** au titre du confort d'été

Gestes d'isolation de l'environnement VELUX concernés

Remplacement de fenêtres*



Isolation de la toiture en comble aménagé



Protections solaires pour fenêtres remplacées ou existantes



Solutions VELUX concernées

- Fenêtre de toit / verrière Confort - Tout Confort
- Raccords
- Isolation périphérique / habillage

- Fenêtre de toit/verrière Confort - Tout Confort
- Raccords
- Isolation périphérique / habillage

- Volet roulant (SML, SSL, SSS)
- Store extérieur (M -L)

* Quelle que soit la nature du vitrage de la fenêtre de toit existante (simple ou double vitrage)

MaPrimeRenov' - gestes simples

- **Résidence principale** de plus de 15 ans,
- **Possibilité de remplacement** d' anciens châssis uniquement en simple vitrage ,

Remplacement d'anciens châssis en simple vitrage



- Fenêtre de toit / verrière Confort - Tout Confort

Adaptation des logements: MaPrimeAdapt'

VELUX®

MaPrimeAdapt' est destinée à aider les ménages seniors modestes et très modestes ou en situation de handicap à adapter leur logement en finançant des travaux d'adaptation

Des critères d'éligibilité simples



Personnes âgées de plus de 70 ans sans condition de GIR



Résidence principale sans condition d'ancienneté



Personnes âgées de 60-69 ans (GIR 1 à 6)



Propriétaire occupant ou locataire du parc privé



Personnes en situation de handicap sans condition d'âge



Sous condition de ressources (revenus modestes et très modestes)

Une aide incitative pour permettre d'accélérer l'adaptation du parc



Subvention du coût des travaux à hauteur de:

- 70 % pour les ménages aux revenus très modestes
- 50 % pour les ménages aux revenus modestes



Un accompagnement obligatoire

- accès à un AMO qualifié tout au long du dispositif pour les ménages éligibles



Une large gamme de travaux financés

Solutions VELUX concernées

Volets roulants SML / SSL / SSS

Montant des travaux:
22 000 € HT maximum
(quels que soient les travaux)

ANNEXES

Mon Eco-prêt à taux zéro Prime Rénov'

- Cet éco-prêt permet de **financer le reste à charge** des travaux de rénovation énergétique **éligibles à MaPrimeRenov'**
- Le montant d'un Eco-PTZ Prime Rénov' peut atteindre jusqu'à **30 000 €** afin de financer le reste à charge d'un ménage, après prise en compte du montant de l'aide MaPrimeRenov'
- **La durée de remboursement** de ce prêt peut aller **jusqu'à 15 ans**
- Il s'adresse aux logements occupés à titre de **résidence principale**
- Ce nouvel éco-prêt à taux zéro **simplifie la démarche du demandeur auprès de sa banque**. En effet, il peut être demander auprès de sa banque sur la base de la notification d'accord de MaPrimeRenov' transmise par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). La banque analysera alors simplement la capacité de remboursement du ménage pour accorder l'éco-PTZ

MaPrimeRenov ' 2025 – Détails complémentaires



Niveau d'accompagnement (en % du prix HT des travaux) via MaPrimeRenov , selon le saut de classe DPE obtenu et les revenus du ménage

TMO: Ménage Très Modeste
 MO: Ménage Modeste
 INT: Ménage Intermédiaire
 SUP: Ménage Supérieur

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € (HT)			45 % (HT)	30 % (HT)
3 sauts de classe	55 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	50 % (HT)	35 % (HT)
4 sauts de classe	70 000 € (HT)				
Bonification sortie de passoire	+ 10 % (HT)				
Ecrêttement (TTC)	100 %	80 %	60 %	40 %	

Une bonification est mise en place pour les passoires thermiques, à condition que l'étiquette D soit atteinte à minima

Mon Accompagnateur Rénov'

- L'accompagnement est obligatoire pour bénéficier de l'aide MaPrimeRenov' dans le cadre d'une rénovation d'ampleur.
- Le coût associé est aidé via un financement octroyé aux ménages simultanément à leur demande d'aide MaPrimeRenov'

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20%

Les missions de Mon Accompagnateur Rénov':

- 2 visites obligatoires (avant travaux/livraison du chantier),
- Réalisation d'un audit énergétique réglementaire,
- Elaboration du projet de travaux sur la base des scénarios de l'audit énergétique,
- Aide à la sélection des devis des entreprises,
- Réalisation du plan de financement

Pour quels travaux ?

Les principaux travaux finançables dans le cadre de MaPrimeAdapt' concernent l'adaptation de la salle de bain, l'accessibilité du logement, ou d'autres travaux y compris extérieurs.

Bon à savoir

Pour les syndicats de copropriété, une aide à l'autonomie existe : elle finance 50% du montant des travaux par hall rendu accessible, dans la limite de 10000€ d'aide.

ADAPTATION DE LA SALLE DE BAIN	ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT	AUTRES TRAVAUX Y COMPRIS EXTÉRIEURS
<ul style="list-style-type: none">• Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée• Rehaussement des toilettes• Pose de carrelage ou revêtement antidérapant• Pose de barres d'appui et mains courantes	<ul style="list-style-type: none">• Création d'une rampe d'accès• Installation d'un monte-escalier• Installation d'un ascenseur• Installation d'un monte-personne ou plateforme élévatrice• Amélioration de la circulation intérieure, élargissement de passages• Aménagement d'une pièce	<ul style="list-style-type: none">• Création d'une pièce supplémentaire• Création d'une unité de vie• Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite• Élargissement ou aménagement de parking• Aménagement du cheminement extérieur• Installation de volets roulants électriques• Motorisation de volets roulants• Autonomie et adaptation : autres besoins

Contact info